

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Mise en place d'une subvention d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos cargos, vélos rallongés, vélos pliants ou tricycles pour adultes pour les habitants de la commune

L'inquiétude liée à l'usage de transports en commun pendant la Covid, la saturation de la circulation automobile, les difficultés de stationnement, la hausse des prix du carburant, mais aussi le développement des itinéraires cyclables sécurisés ont induit un changement très rapide des modes de déplacement des cenonnais et notamment vers les cycles.

Afin de faciliter et sécuriser ces déplacements, de nombreuses pistes cyclables ont pu être déployées au cours des derniers mois et un grand nombre de stationnement vélo ont été mis en place. D'autres sont encore en projet, et verront le jour prochainement comme le réseau Vélo Express Bordeaux – Artigues Prés Bordeaux.

La ville de Cenon a la particularité d'être traversée par un coteau qui reste un frein important à la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens et poussant les cenonnais à s'orienter vers l'acquisition de VAE (Vélo à Assistance Electrique) dont le prix pour un vélo adapté au dénivelé reste encore très onéreux.

Pour information, l'état accorde actuellement une subvention maximale de 200 € pour un VAE et de 400 € pour un vélo Cargo pour un plafond de quotient familial de 1 124 € mensuel à laquelle s'ajoute une subvention de la métropole de 100€ pour plafond de quotient familial de 2 200 € mensuel.

Aucune de ces aides ne prend en compte la performance du VAE. Or, pour pouvoir, sur le long terme, supporter les montées et les descentes du Coteau, il est nécessaire pour l'habitant de la collectivité de se tourner vers des équipements onéreux dont les prix sont loin d'être d'entrée de gamme.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'accompagner les cenonnais désireux d'acheter un vélo à assistance électrique, un vélo allongé, ou un vélo cargo via la mise en place d'une subvention dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Etre résidents de Cenon ;
- Montant de 100€ par personne pour tout achat de VAE, ou de vélo pliable, électrique ou non ;
- Montant de 200€ pour tout achat de vélo allongé ou de tricycle pour adulte, électrique ou non ;
- Montant de 400€ pour tout achat de vélo cargos, électrique ou non ;
- Valeur d'achat minimale 800 € pour un vélo neuf ou d'occasion garantie 1 an minimal ;
- Quotient familial inférieur à 2 200 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour l'année 2022, le budget estimé pour ce projet après enquête auprès de communes ayant déjà mis en place ce type d'aide est de 3 000 €.

Un questionnaire sera également annexé à cette demande de subvention afin de mieux connaître les usages et ainsi optimiser les projets visant à encourager les mobilités douces sur notre commune.
Vous trouverez le règlement détaillant les modalités d'attribution annexé à ce document.

Ce règlement pourra être modifié par le Maire si nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Adopte la mise en place d'une subvention à destination des cenonnais dans le cadre d'une aide à l'achat de vélos selon les critères indiqués ci-dessus ;
Autorise Monsieur le Maire à signer les décisions du Maire et tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Publication : 10/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.